

**Prise de position de la Coalition suisse des ONG<sup>1</sup> concernant le rapport sur la Suisse,  
suite à l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme  
Genève le 12 juin 2008.**

La coalition suisse des ONG ayant participé au processus d'examen de la Suisse dans le cadre de l'EPU salue l'opportunité qui lui est donnée de s'exprimer concernant le rapport sur la Suisse.

La coalition remercie la Suisse pour avoir organisé une consultation ouverte sur son rapport et pour avoir inclus dans celui-ci l'avis de la société civile issu de la journée nationale de consultation. Les ONG de défense des droits humains actives en Suisse souhaitent que cette ouverture se concrétise par un suivi effectif des engagements pris par la Suisse devant le Conseil dans le cadre d'un processus ouvert à la société civile et concrétisé par un plan d'action.

La coalition se félicite que 20 recommandations sur les 31 proposées aient reçu l'approbation de la Suisse et que celle-ci ait pris un engagement volontaire pour deux recommandations.

Pourtant, notre coalition aurait préféré un engagement ferme en faveur du principe de la mise en place d'une Institution suisse des droits humains, conformes aux Principes de Paris, plutôt qu'un report de la question. En effet, certains problèmes, soulevés lors de l'examen, de respect des droits humains en Suisse et de mise en œuvre cohérente des recommandations des organes de traités pourraient être progressivement réglés avec une telle institution.

Plus problématique à notre sens est le refus de la Suisse de considérer certaines recommandations importantes du Conseil.

---

<sup>1</sup> La coalition est composée des 32 organisations suivantes : ACOR SOS Racisme, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), Action de Carême, Alliance sud, Amnesty International Section suisse, Association pour la prévention de la torture (APT), Association de soutien à une Institution nationale des droits humains, ATD Quart-Monde, Déclaration de Berne, Caritas, Réseau des droits de l'enfant, Coalition Post-Beijing, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme (CODAP), Collectif de soutien aux sans-papiers, Egalité Handicap, Femmes Juristes Suisse, Foodfirst International Action Network (FIAN Suisse), humanrights.ch/Mers, Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), PLANeS - Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive, Pink Cross, Ecole Instrument de Paix, Société des peuples menacés, Stop Suicide, Swissaid, Fondation suisse du Service social international, Ligue suisse des droits de l'homme, Organisation suisse des lesbiennes (LOS), Office suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Terre des Hommes – aide à l'enfance, Centre d'Information pour les femmes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est (FIZ), Organisation mondiale contre la torture (OMCT).

L'une concerne la prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels comme des droits humains fondamentaux et non pas comme la Suisse l'a signifiée de « dispositions s'adressant en premier lieu aux autorités législatives qui sont tenus de les considérer comme lignes directrices de leurs activités ». Les droits humains contenus dans la DUDH ne sont pas des lignes directrices, mais des droits. Cette position, conforme à l'approche à la carte prônée par la Suisse à l'égard du Protocole facultatif sur le Pacte 1 porte le risque d'une approche à deux vitesses des droits garantis par la DUDH et d'une relativisation de l'indivisibilité des droits humains.

Notre coalition déplore la non-ouverture de la discussion par la Suisse sur l'éventualité de la signature de la Convention sur les droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. La coalition estime qu'il ne suffit pas de dire qu'une convention n'est pas conforme à notre ordre juridique interne pour ne pas examiner la pertinence de sa signature.

Enfin, le refus d'envisager une législation fédérale contre les discriminations est une chance manquée de mettre en place un instrument central pour travailler de manière préventive sur des questions comme les discriminations à caractère racial ou religieux ou comme les discriminations persistantes à l'égard des femmes, celles fondées sur l'orientation sexuelle ou concernant les handicapés.

La Coalition suisse des ONG pour l'examen périodique universel s'engage à poursuivre le dialogue constructif qui s'est noué à cette occasion avec les autorités suisses et avec le Conseil des droits de l'homme et remercie toutes les parties pour leur disponibilité et leur ouverture.

Fin